

Présidence

## ARRÊTÉ N°2025/00015-1 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCES

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2025-2026 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2024-559 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 16 décembre 2024 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 09 décembre 2024 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2025-2026, le comité de recrutement de l'UFR STAPS est composé comme suit :

#### Président :

- Monsieur **Vincent DRU**

#### Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 1 STAPS	- Carole FERREL - Nicolas SOUCHON - Romaric HENNEBEL - Igor MARTINACHE
Licence 2 STAPS	- Nicolas SOUCHON - Carole FERREL - Alexis MARS - Marine CORDIER
Licence 3 STAPS Parcours APAS	- Laurence KERN - Omar HAMMOUDA - Sylvie MARTIN - Akim OUALHACI - Ophélie MATHIEU
Licence 3 STAPS Parcours EM	- Akim OUALHACI - Sandrine BOUCHAREB - Jean-Pierre BLAY - Rocco MENNELLA - Nicolas MORGADO
Licence 3 STAPS Parcours ES	- Tarak DRISS - Nicolas SOUCHON - Serge COLLINET - Julie DEMESLAY
Licence 3 STAPS Parcours MS	- Rémy LACRAMPE - Valentin GUERY - Marine CORDIER - Corinne LOIZEAU
Licence Professionnelle IS-DSMS	- Thibaut BROUILLET - Akim OUALHACI - Rémy LACRAMPE - Jean-Pierre MASDOUA

**ARTICLE 2 :**

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

**ARTICLE 3 :**

Mesdames et Messieurs le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR STAPS et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 30 janvier 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRÊTÉ N°2025/00015-2 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT-MASTER**

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2025-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2024-560 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le conseil d'administration le 16 décembre 2024 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 09 décembre 2024 ;

Vu la délibération n°2024-003 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 27 janvier 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 20 janvier 2025 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2025-2026, le comité de recrutement de l'UFR STAPS est composé comme suit :

Président:

- Monsieur **Vincent DRU**

Membres par discipline :

<b>Disciplines</b>	<b>Membres</b>
Master 1 APA RIBE	- Ross PARRY - Thomas VIALLERON - Sylvie MARTIN - Alexandre COUTTE
Master 1 DOPAGE	- Patrick TRABAL - Julien SOREZ - Olivier le NOE - Julie DEMESLAY
Master 1 MELS-CP	- Olivier LE NOE - Marine CORDIER - Nathalie LEROUX - Yan DALLA PRIA
Master 1 MOS	- Yan DALLA PRIA - Marine CORDIER - Nathalie LEROUX - Olivier LE NOE
Master 1 SSSPNI	- Julien SOREZ - Olivier LE NOE - Julie DEMESLAY - Patrick TRABAL
Master 1 PNP MCS	- Joël CRETENET - Sylvie MARTIN - Giovanni DE MARCO - Thibaut BROUILLET
Master 2 APA RIBE	- Sylvie MARTIN - Ross PARRY - Tarak DRISS

	- Alexandre COUTTE
Master 2 DOPAGE	- Patrick TRABAL - Julie DEMESLAY - Julien SOREZ
Master 2 MELS-CP	- Marine CORDIER - Nathalie LEROUX - Olivier LE NOE - Yan DALLA PRIA
Master 2 MOS	- Nathalie LEROUX - Marine CORDIER - Olivier LE NOE - Yan DALLA PRIA
Master 2 SSSPNI	- Julien SOREZ - Olivier LE NOE - Patrick TRABAL
Master 2 PNPMP	- Giovanni DE MARCO - Thibaut BROUILLET - Joël CRETENET - Sylvie MARTIN
Master 1 MEEF-EPS	- Igor MARTINACHE - Olivier LE NOE - Josselin DUCHEMIN - Julie DEMESLAY - Philippe VANWALLEGHEM
Master 2 MEEF-EPS	- Igor MARTINACHE - Olivier LE NOE - Philippe VANWALLEGHEM - Julie DEMESLAY

**ARTICLE 2 :**

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

**ARTICLE 3 :**

Mesdames et Messieurs le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR STAPS et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 30 janvier 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



## ARRÊTÉ N°2025/00016-1 PORTANT COMMISSION PÉDAGOGIQUE EN VUE D'ACCEDER AUX DIFFERENTS NIVEAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - LICENCES

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.613-38 à D.613-50 ;

Vu l'arrêté n°2005-217 du 31 mai 2005 portant création des commissions pédagogiques de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2025-2026 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2024-559 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 16 décembre 2024 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 09 décembre 2024 ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2025-2026, la commission pédagogique de l'UFR STAPS est composée comme suit :

#### Président :

- Monsieur **Vincent DRU**

#### Membres par discipline :

<b>Disciplines</b>	<b>Membres</b>
Licence 1 STAPS	- Carole FERREL - Nicolas SOUCHON - Romaric HENNEBEL - Igor MARTINACHE
Licence 2 STAPS	- Nicolas SOUCHON - Carole FERREL - Alexis MARS - Marine CORDIER
Licence 3 STAPS Parcours APAS	- Laurence KERN - Omar HAMMOUDA - Sylvie MARTIN - Akim OUALHACI - Ophélie MATHIEU
Licence 3 STAPS Parcours EM	- Akim OUALHACI - Sandrine BOUCHARREB - Jean-Pierre BLAY - Rocco MENNELLA - Nicolas MORGADO
Licence 3 STAPS Parcours ES	- Tarak DRISS - Nicolas SOUCHON - Serge COLLINET - Julie DEMESLAY
Licence 3 STAPS Parcours MS	- Rémy LACRAMPE - Valentin GUERY - Marine CORDIER - Corinne LOIZEAU
Licence Professionnelle IS-DSMS	- Thibaut BROUILLET - Akim OUALHACI - Rémy LACRAMPE - Jean-Pierre MASDOUA

Présidence

**ARTICLE 2 :**

Selon la formation postulée, la commission pédagogique se réunit conformément au tableau ci-dessus.

**ARTICLE 3 :**

La commission pédagogique examine les demandes d'admission des candidats provenant d'un établissement autre qu'universitaire et des candidats en reprise d'études qui ne possèdent pas les grades ou les titres requis pour accéder à une formation et qui souhaitent faire valoir des acquis d'études, personnels et professionnels.

Elle émet un avis motivé sur toutes ces demandes.

Elle peut également assortir cet avis de propositions ou de conseils d'orientation vers une autre formation dispensée par l'établissement.

**ARTICLE 4 :**

Mesdames et Messieurs le Président de la Commission pédagogique, les membres de la Commission pédagogique ci-dessus désignés, Le Directeur de l'UFR STAPS et Madame la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 30 janvier 2025

Pour la Présidente et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la  
Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N° 2025/00016-2 PORTANT COMMISSION PÉDAGOGIQUE EN VUE D'ACCEDER AUX  
DIFFERENTS NIVEAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - MASTER**

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.613-38 à D.613-50 ;

Vu l'arrêté n°2005-217 du 31 mai 2005 portant création des commissions pédagogiques de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2025-2026 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2024-560 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 19 décembre 2024 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 09 décembre 2024 ;

Vu la délibération n°2024-003 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 27 janvier 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 20 janvier 2025 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2025-2026, la commission pédagogique de l'UFR STAPS est composée comme suit :

**Président :**

- Monsieur **Vincent DRU**

**Membres par discipline :**

<b>Disciplines</b>	<b>Membres</b>
Master 1 APA RIBE	- Ross PARRY - Thomas VIALLERON - Sylvie MARTIN - Alexandre COUTTE
Master 1 DOPAGE	- Patrick TRABAL - Julien SOREZ - Olivier le NOE - Julie DEMESLAY
Master 1 MELS-CP	- Olivier LE NOE - Marine CORDIER - Nathalie LEROUX - Yan DALLA PRIA
Master 1 MOS	- Yan DALLA PRIA - Marine CORDIER - Nathalie LEROUX - Olivier LE NOE
Master 1 SSSPNI	- Julien SOREZ - Olivier LE NOE - Julie DEMESLAY - Patrick TRABAL
Master 1 PNP MCS	- Joël CRETENET - Sylvie MARTIN - Giovanni DE MARCO - Thibaut BROUILLET
Master 2 APA RIBE	- Sylvie MARTIN - Ross PARRY - Tarak DRISS - Alexandre COUTTE
Master 2 DOPAGE	- Patrick TRABAL

**Présidence**

	- Julie DEMESLAY - Julien SOREZ
Master 2 MELS-CP	- Marine CORDIER - Nathalie LEROUX - Olivier LE NOE - Yan DALLA PRIA
Master 2 MOS	- Nathalie LEROUX - Marine CORDIER - Olivier LE NOE - Yan DALLA PRIA
Master 2 SSSPNI	- Julien SOREZ - Olivier LE NOE - Patrick TRABAL
Master 2 PNP MCS	- Giovanni DE MARCO - Thibaut BROUILLET - Joël CRETENET - Sylvie MARTIN
Master 1 MEEF-EPS	- Igor MARTINACHE - Olivier LE NOE - Josselin DUCHEMIN - Julie DEMESLAY - Philippe VANWALLEGHEM
Master 2 MEEF-EPS	- Igor MARTINACHE - Olivier LE NOE - Philippe VANWALLEGHEM - Julie DEMESLAY

**ARTICLE 2 :**

Selon la formation postulée, la commission pédagogique se réunit conformément au tableau ci-dessus.

**ARTICLE 3 :**

La commission pédagogique examine les demandes d'admission des candidats provenant d'un établissement autre qu'universitaire et des candidats en reprise d'études qui ne possèdent pas les grades ou les titres requis pour accéder à une formation et qui souhaitent faire valoir des acquis d'études, personnels et professionnels.

Elle émet un avis motivé sur toutes ces demandes.

Elle peut également assortir cet avis de propositions ou de conseils d'orientation vers une autre formation dispensée par l'établissement.

**ARTICLE 4 :**

Mesdames et Messieurs le Président de la Commission pédagogique, les membres de la Commission pédagogique ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR STAPS et Madame la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Paris Nanterre, le 30 janvier 2025

Pour la Présidente et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la  
Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA